

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES  
SÉANCE DU 21 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un février à 19H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

**PRÉSENTS** : Alain DUTHOIT, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Véronique CATTEAU, Cédric DELEHAYE, Christelle DESCAMPS, Valérie DUBOIS, Emilie DUHAMEL, Sophie FENOT, Thierry HERMAN, Bruno LACAVA, Damien LEZAIRE, Franck SARRE, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS.

**EXCUSÉS** : Catherine GERARD donne pouvoir à Alain DUTHOIT  
Laurence OLIVIER donne pouvoir à Sophie FENOT

**ABSENTS** : Yannick DUBOIS, Laurent DESQUIENS

**NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL** : 19 membres en exercice

**DATE DE CONVOCATION** 12 février 2018

**DATE AFFICHAGE** 12 février 2018

**SECRÉTAIRE** : Michel VERHAEGHE est désigné secrétaire de séance

### **1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU**

Le compte rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2 – ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2018**

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à engager les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018, dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement de l'exercice 2017.

*Le conseil municipal, par 17 voix pour, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.*

### **3 – CONVENTION DE PARTENARIAT CCPC/COMMUNE : CREATION RESEAU « GRAINES DE CULTURES »**

M. le Maire donne la parole à Sophie FENOT, en charge des relations avec la Médiathèque, qui explique que la CCPC a mis en œuvre un réseau « Graines de CultureS » afin de déployer progressivement un nouveau plan de développement de la lecture publique.

La commune a la possibilité d'intégrer ce réseau par la signature d'une convention de partenariat. Cette coopération permettra de participer activement à la réflexion collective sur un plan de lecture publique et sur le développement numérique et des animations culturelles sur le territoire.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat et ainsi faire bénéficier aux habitants de services complémentaires.

*Le conseil municipal, par 17 voix pour, autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la CCPC pour la création du réseau « Graines de CultureS ».*

#### **4 – AVENANTS AUX CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES « ASSURANCES Incendie Accidents et Risques Divers » et « ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS CNRACL ET IRCANTEC**

M. le Maire explique que suite à la signature du groupement de commandes des assurances IARD et « Risques statutaires des agents », il est nécessaire de signer un avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour modifier l'article 4 de cette même convention.

L'article 4 « mission du coordonnateur » dispose que le coordonnateur qui est aujourd'hui la CCPC gère la préparation et la conclusion des avenants du marché. Or on constate que cette disposition est difficilement applicable compte tenu de l'évolution de la masse salariale des agents CNRACL et IRCANTEC. Il est proposé de modifier la convention pour permettre à chaque commune d'établir les avenants au marché.

L'avenant comportera les modifications suivantes :

- Modification de l'article 4 (mission du coordonnateur) : suppression en ce qui concerne les missions du coordonnateur de la ligne « préparer et conclure les avenants au marché »
- Modification de l'article 6 (membres du groupement : est ajouté dans le paragraphe « chaque membre du groupement s'engage à préparer et conclure les avenants au marché »

*Le conseil municipal, par 17 voix pour, décide :*

- *d'acter la modification de la convention de groupement de commandes pour le marché IARD*
- *d'acter la modification de la convention de groupement de commandes pour le marché d'assurance des risques statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC*
- *d'autoriser M. le Maire à signer les avenants à la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document y afférent.*

#### **5 – GROUPEMENT DE COMMANDES : INSTALLATION D'UN SYSTEME DE GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS**

M. le Maire explique l'intérêt d'une adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'installation d'un système de Gestion Technique des Bâtiments. Cela permettrait de contrôler le chauffage des bâtiments à distance et d'intervenir dans la programmation de celui-ci. Il permettrait donc d'être plus réactif en cas de dysfonctionnements et d'intervenir plus ponctuellement pour mieux adapter le temps de chauffage aux besoins réels. Il soumet cette convention au conseil municipal pour signature.

*Le conseil municipal, par 17 voix pour, autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'installation d'un système de Gestion Technique des Bâtiments.*

#### **6 – REPRISE DE VOIRIE DU DOMAINE DES AULNOIS**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a participé à l'assemblée générale de l'Association syndicale du Domaine des Aulnois afin d'obtenir l'accord pour utiliser la voirie existante pour le futur projet d'urbanisation de la parcelle communale rue Molhant.

Dans le cadre de cet accord, les propriétaires ont proposé d'intégrer la voirie de ce lotissement dans le domaine public pour en faciliter la gestion. Il rappelle que cette intégration signifie que la commune reprend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et réfection des voies et réseaux lorsque ceux-ci ne sont plus couverts par la garantie décennale.

*Le conseil municipal, par 17 voix pour :*

- *accepte la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du Lotissement « Domaine des Aulnois » dans le domaine public*
- *autorise M. le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration du lotissement dans le domaine public*

## **7 – REVISIONS DES TARIFS DE LOCATIONS DE SALLES POUR FUNERAILLES**

M. le Maire explique qu'à plusieurs reprises, lors de demandes de location de salle pour des funérailles, le problème de la taille de la salle Brassens s'est posé, ce qui a nécessité la location de la salle communale alors que les tarifs de locations actuels ne sont pas adaptés. Il est donc nécessaire de décider si l'on ouvre la location à l'ensemble des trois salles lors de ces cérémonies et de déterminer de nouveaux tarifs.

Il ajoute qu'il serait également nécessaire d'établir un tarif de location de la salle Brassens pour des personnes bourghelloises qui souhaitent louer cette salle pour leur activité commerciale. Après de nombreux échanges sur les coûts de chauffage engendrés par l'ouverture vers ces nouvelles propositions de location à des tarifs très réduits et un débat sur l'ouverture de la location de ces salles pour des ventes à des particuliers et sa limitation ou non aux bourghellois, il a été décidé de prévoir de nouvelles tarifications à titre expérimental et de faire le point dans un an.

➤ Concernant les tarifs des salles pour des funérailles :

*Le conseil municipal, par 17 voix pour, propose les tarifs suivants :*

<b>SALLES</b>	<b>TARIF</b>
Salle Communale	100 €
Salle Nouveaux	75 €
Salle Brassens	50 €

➤ Concernant les tarifs de la salle Brassens pour ventes de produits :

M. le Maire soumet au vote la possibilité pour les autoentrepreneurs de Bourghelles de louer la salle Brassens pour leurs activités, et ensuite la détermination du tarif de location.

- *Le conseil municipal, par 7 voix pour 5 voix contre et 4 abstentions, accepte de louer la salle Brassens aux autoentrepreneurs bourghellois pour des activités commerciales.*
- *Le conseil municipal, par 11 voix pour 5 abstentions et 1 voix contre, propose le tarif de 70 € par jour pour ce type de location*

Ces dispositions seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

## **8 - NOMINATION DE NOUVELLES SALLES MUNICIPALES**

M. le Maire propose de donner un nom aux deux nouvelles salles de la mairie, une salle qui se trouve à l'étage et une salle annexe à la salle des adjoints.

Le conseil municipal a proposé à l'unanimité la salle « Simone Veil » pour la salle à l'étage. Le nom de la seconde salle n'est pas encore déterminé, M. le Maire propose à l'assemblée de faire des propositions qui seront étudiées ultérieurement et de faire réaliser des plaques pour bien identifier toutes les salles.

## **9 – TRAVAUX SUR BATIMENTS : SALLES BRASSENS, MOUVEAUX, COMMUNALE ET MAIRIE**

Philippe ALLAERT explique qu'il est nécessaire pour l'entretien des bâtiments d'effectuer des travaux de rejointoiement, de renforcements de pignons, de traitement anti-humidité des murs et de pose d'appuis de fenêtre en pierre pour les salles Brassens, Mouveaux, et Communale ainsi que pour la mairie.

Il donne lecture des devis, ils s'élèvent à 25.527 € (Mairie : 4275.85 €, Salle Mouveaux : 1868.96 €, Salle Brassens : 9393.83 €, Salle communale : 9989.05 €).

*Le conseil municipal, par 17 voix pour, autorise M. le Maire à signer ces devis et à faire réaliser ces travaux.*

## **10 – MISSION SPS ET ETUDE DE SOL POUR LA CONSTRUCTION DE LA CANTINE**

M. le Maire rappelle qu'il est obligatoire de faire intervenir un cabinet de contrôle technique avec une mission de sécurité et de protection de la santé lors de travaux de construction. Une consultation a donc été lancée pour ces missions pour le projet de construction du restaurant scolaire. Quatre sociétés ont présenté une offre et à la lecture des résultats, l'entreprise SOCOTEC située à Lesquin a proposé l'offre la plus économiquement avantageuse pour un montant de 9.120 € TTC pour l'ensemble des deux prestations.

M. le Maire propose de retenir cette offre.

*Le conseil municipal, par 17 voix pour, autorise M. le Maire à signer le contrat avec la société SOCOTEC pour une mission SPS à hauteur de 3.420 € HT et une mission de contrôle technique à hauteur de 5.700 € HT soit un total de 9.120 € TTC.*

Une consultation pour l'étude de sol a également été lancée, nous n'avons pas réceptionné l'ensemble des offres à ce jour. Dès réception des offres, M. le Maire propose de choisir la plus économique.

*Le conseil municipal, par 17 voix pour, autorise M. le Maire à choisir l'offre la mieux disante pour la mission d'étude des sols pour la construction de la cantine.*

## **11 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE JAURES**

Suite au lancement de l'appel d'offres « maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Jean Jaurès et de l'espace parking », nous avons réceptionné trois offres. M. le Maire présente l'analyse des résultats et précise que le règlement de consultation prévoit pour la notation des offres de réserver 50% pour le prix et 50% pour les éléments techniques.

Après une présentation détaillée du tableau d'analyse des offres et de la cotation, il résulte que le cabinet BOCAGE a présenté l'offre économiquement et techniquement la

plus avantageuse et a obtenu la note de 98/100 avec une proposition financière pour la maîtrise d'œuvre à hauteur de 41.404,20 € TTC ce qui correspond à un taux de 7.55%.

*Le conseil municipal, par 17 voix pour, autorise M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Jean Jaurès et l'espace parking avec le cabinet BOCAGE pour un montant total de 41.404,20 € HT avec un taux de 7.55%.*

## **12 - AMENAGEMENT RUE JAURES : CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu la convention définissant les modalités d'intervention d'ORANGE pour le câblage du nouveau réseau et les nouveaux branchements pour chaque habitation pour la rue Jaurès. Il donne lecture des principaux éléments de cette convention. Il précise que cette convention fixe les délais d'intervention.

*Le conseil municipal, par 17 voix pour, autorise M. le Maire à signer cette convention.*

## **13 – ACQUISITION CHEMIN DU RIEZ**

M. le Maire informe le conseil municipal que suite au nouveau plan de géomètre et à la définition des nouvelles parcelles cadastrales, il a rencontré M. BRIET pour l'acquisition des terrains le long du chemin du Riez. Il rappelle qu'une partie des terrains situés de l'autre côté du Riez est aujourd'hui occupée par les propriétaires riverains et qu'il sera ensuite nécessaire de régulariser ces situations. M. le Maire propose que la commune rachète ces parcelles d'une superficie totale de 2503 m<sup>2</sup> au prix de 1 €/m<sup>2</sup> et demande au conseil municipal, s'il en est d'accord, de l'autoriser à effectuer les démarches pour l'achat de ces parcelles.

*Le conseil municipal, par 17 voix pour, accepte l'achat des terrains situés de l'autre côté du Riez au montant de 1 € le m<sup>2</sup> et autorise M. le Maire à engager les démarches administratives nécessaires à l'achat de ces terrains.*

## **14 – ANTENNE-RELAIS**

M. le Maire revient sur le projet d'installation d'une antenne-relais, il précise qu'il a reçu une déclaration préalable pour la pose d'une antenne-relais sur un terrain privé situé au niveau du délaissé vers Bachy. Il rappelle qu'on avait déjà évoqué le sujet et qu'on avait décidé de bloquer tout projet et de proposer le terrain communal en dernier recours.

Il a reçu une offre financière pour acquérir ce terrain pour un montant de 20.000 €.

M. le Maire rappelle qu'une précédente demande avait proposé une location sur la base d'un bail locatif de 2500 € annuel pendant 12 ans avec une part variable supplémentaire de 500 € par opérateur.

Il reprendra contact avec la société TDF pour négocier cette solution de location.

## **15 – DEMANDE DE SUBVENTION : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE**

M. le Maire informe le conseil municipal que notre dossier de demande de subvention en 2017 n'avait pas été retenu puisque le dossier n'était pas suffisamment avancé et qu'il était impossible de présenter les coûts détaillés ; il souhaite soumettre un nouveau dossier de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'année 2018.

L'étude du cabinet d'architectes étant au stade de la constitution et du dépôt de permis de construire, tous les éléments sont donc réunis pour que le dossier soit complet pour le dépôt de cette demande. La détermination des prix détaillés établit le coût des travaux estimé à 815.907 € HT, M. le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à déposer un nouveau dossier auprès des services de la Préfecture.

Il souhaite également déposer un dossier de subvention auprès des services de la CAF et du Conseil Départemental du Nord dans la mesure où ce projet répond aux critères de subventions.

*Le conseil municipal, par 17 voix pour, autorise M. le Maire à solliciter cette subvention auprès de la Préfecture, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi qu'auprès du Conseil Départemental.*

**Infos :**

M. le Maire informe le conseil que suite à la démission du conseil municipal de Beuvry le 30 janvier dernier, il sera nécessaire dans une prochaine réunion de se prononcer sur une nouvelle recomposition du conseil communautaire et de redésigner le représentant de la commune dans cette instance.

*Clôture de séance à 22h30*

Le secrétaire de séance,

Michel VERHAEGHE

le Maire,

Alain DUTHOIT